• (1200)

LA COMMISSION D'ENQUÊTE INDUSTRIELLE

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE DE LA MANUTENTION DES CÉRÉALES À VANCOUVER

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer des exemplaires du rapport de la Commission d'enquête industrielle établie en vertu de la partie V du Code canadien du travail pour faire enquête sur l'industrie de la manutention des céréales dans la région du port de Vancouver.

[Français]

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION DESTINÉE À LÉGALISER LES PARIS MUTUELS URBAINS

M. Fernand E. Leblanc (Laurier) demande à présenter le bill C-419, intitulé «Loi modifiant le Code criminel (paris mutuels urbains)».

Des voix: Expliquez-vous!

M. Leblanc (Laurier): Monsieur l'Orateur, le but principal, essentiel et urgent que je vise en présentant ce bill pour la troisième fois depuis 1967 est de fournir à la province de Québec, sans bourse délier de la part du gouvernement fédéral, et par conséquent des contribuables des dix provinces, une nouvelle source de revenu pour le financement du déficit des Jeux olympiques. De plus, ce bill porterait un coup dur à la pègre canadienne et internationale en sortant de la clandestinité les paris hors piste. Enfin, toutes les provinces pourraient bénéficier, si elles le désirent, d'un tel amendement au Code criminel.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

[Traduction]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'ai appris qu'après mon départ de la Chambre hier, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) avait dit avoir l'intention de soulever une question de privilège parce que j'aurais induit la Chambre en erreur. Je voudrais signaler aussi brièvement que possible que dans ma réponse au député, je ne lui avais nullement promis de lui fournir des renseignements. Toutefois, chaque fois que je promets aux députés de vérifier nos dossiers, nous le faisons le plus tôt possible. Nous agissons tou jours ainsi, mais je ne peux fournir des renseignements tant qu'une décision n'a pas été prise au sujet de quelque chose. J'ai dit au député hier que je le tiendrais au courant et que, à mon avis, tout ce que nous faisions était d'intérêt public.

J'ai rencontré les gens du Conseil national de commercialisation des produits de ferme le mardi 25 novembre et leur ai demandé de me présenter un rapport après avoir étudié la fluctuation du prix des œufs. Même si je n'ai pas encore reçu de réponse écrite du Conseil, j'ai le plaisir de dire à la Chambre que ses enquêteurs qui surveillent auto-

Commission d'enquête industrielle

matiquement la formule coût-prix, m'ont informé par téléphone qu'une hausse de prix se justifiait depuis quelque temps déjà avant son entrée en vigueur, mais que suivant leur formule pour l'établissement des prix, ce prix peut augmenter ou baisser. Comme on l'a fait remarquer au début de la journée à la Chambre, ce matin les œufs coûtaient un cent de moins la douzaine. C'est à cause des coûts de production et cette formule est bien appliquée.

N'importe qui peut le vérifier; elle est plus stricte que celle qu'on impose à qui que ce soit d'autre en vertu du programme anti-inflation et elle est en vigueur depuis juillet dernier. Je ne sais pas si c'était voulu ou non, mais le député a donné une fausse impression, car selon les journaux d'aujourd'hui il aurait dit que Whelan trompait la Chambre. Quant à moi, je sais très bien que je n'ai jamais cherché à tromper la Chambre sur quoi que ce soit.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Oh, oh!

M. Whelan: Il est une chose qu'on doit au moins reconnaître au ministre c'est qu'il s'efforce d'être mauditement honnête dans tout ce qu'il fait.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le ministre s'est abrité derrière une question de privilège pour servir à la Chambre une déclaration qui aurait dû être faite à l'appel des motions.

M. Blais: Qu'avez-vous fait hier?

M. McGrath: Je tiens seulement à dire que les faits se passent de commentaire. Le 25 novembre, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ce qu'il faisait à l'égard de la plainte de la Commission de lutte contre l'inflation concernant la hausse du prix des œufs décidée par l'OCCO, qui, selon la Commission, ne pouvait se justifier compte tenu de la baisse du prix des grains fourragers. Le ministre a répondu le 25 novembre:

«J'ai rendez-vous plus tard aujourd'hui avec les dirigents du Conseil de commercialisation des produits de ferme afin d'examiner cette question.»

C'était le 25 novembre. Hier, en réponse à une question que j'ai posée, le ministre a dit qu'il rencontrait les gens du Conseil et que ces réunions étaient permanentes. Ce que je veux montrer c'est que le ministre a déclaré le 25 novembre qu'il rencontrait les gens du Conseil et qu'il ne lui a certainement pas fallu dix jours pour discuter de cette question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme on l'a dûment signalé, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a soulevé la question de privilège pour évoquer une divergence de vues. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a indiqué hier qu'il avait l'intention de faire la même chose. De toute façon, je suis certain que les deux honorables représentants reconnaîtront qu'il s'agit d'un différend et d'une divergence de vues qui les concerne et que la définition traditionnelle de la question de privilège ne s'applique pas en l'occurrence.